



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 11

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD		

### Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Gérard HERRMANN	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

---

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF****Eclairage public - Recherche de cofinancements - Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) - Signature d'une convention avec Certinergy**

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (dite « loi POPE ») du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), avec pour objectif de contribuer au financement des opérations permettant de réduire les consommations énergétiques.

Par la suite, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite « TEPCV ») visait, entre autres, à renforcer le rôle des métropoles dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, la quatrième période du dispositif des CEE a été mise en œuvre de 2018 à 2021, et avait pour cible, à l'échelle nationale, d'atteindre un volume d'économies d'énergie de 1200 TWh « cumac » (abréviation de « cumulé » et « actualisé ») classique et 400 TWh « cumac » en précarité énergétique.

Le succès de ce dispositif a conduit au lancement d'une cinquième période de 2022 à 2025, avec un objectif d'économies d'énergie de l'ordre de 1 770 TWh « cumac » classique et 730 TWh « cumac » en précarité énergétique.

Les fiches d'opérations standardisées proposées sont nombreuses et relatives à différents domaines comme l'éclairage public, le bâtiment tertiaire, le bâtiment résidentiel, l'industrie, l'agriculture, les réseaux ainsi que les transports.

Dans le cadre du marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) relatif à la gestion centralisée/connectée de l'espace public (projet OnDijon), Dijon Métropole, a, depuis 2018, procédé à de très importants investissements de modernisation de l'éclairage public, générateurs d'importantes économies d'énergie.

Dijon Métropole souhaite donc faire procéder à la valorisation de cette démarche volontariste dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Pour permettre la valorisation des différents aspects de la modernisation de l'éclairage public de Dijon Métropole (passage en leds, télégestion, objectifs de performance du contrat OnDijon, etc.), la signature d'une convention de valorisation des CEE avec un tiers, dit délégataire, est nécessaire, en particulier en vue de bénéficier des opérations dites « coup de pouce ».

En effet, ce type de convention permet la valorisation d'opérations coup de pouce déterminées par le Pôle national des CEE (instance nationale centrale de contrôle et de validation des dossiers déposés par les obligés ou délégataires), en particulier dans le cadre de marchés de type contrat de performance énergétique.

Pour Dijon Métropole, l'objectif sera, en particulier, de valoriser les CEE de la 5ème période jusqu'au 31 décembre 2025 pour l'éclairage public.

La signature de la convention n'empêchera toutefois pas la métropole, le cas échéant, de valoriser des CEE d'une autre manière, en particulier dans l'hypothèse où des alternatives plus intéressantes seraient identifiées, et/ou si les règles de valorisation des travaux d'éclairage public venaient à être modifiées par le Pôle national des CEE.

VU la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (dite « loi POPE ») du 13 juillet 2005 ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite « TEPCV ») ;

VU le décret n° 2021-712 du 3 juin 2021 relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

VU le projet de convention de partenariat à conclure avec Certinergy en vue de permettre la valorisation des certificats d'économie d'énergie afférents à la modernisation de l'éclairage public métropolitain, annexé à la délibération ;

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** le Président à faire procéder à la valorisation des certificats d'économie d'énergie liés aux importants travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés à partir de 2018 et pendant toute la durée du marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) relatif à la gestion centralisée de l'espace public (OnDijon) ;
- **d'approuver** le projet de convention à conclure avec la société Certinergy, annexé à la délibération, en vue de permettre cette valorisation ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder à la signature de la convention susvisée avec la société Certinergy, et d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications de détails non susceptibles d'affecter son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, de manière générale, et jusqu'à l'achèvement du marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) relatif à la gestion centralisée de l'espace public (OnDijon), à rechercher et solliciter tous cofinancements au titre de la modernisation de l'éclairage public, y compris la valorisation des certificats d'économie d'énergie ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes décisions, et à signer tous actes nécessaires à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	